



QUESTIONS À...

Eric Ng Ping Cheun, économiste et directeur de PluriConseil

Selon vous, quel a été l'impact de la suppression des déductions fiscales sur les primes d'assurances et les contributions aux plans de pension suite au budget 2006 ? Y a-t-il eu une baisse notable de l'épargne par exemple ?

Il est devenu plus difficile pour les compagnies d'assurance de vendre leurs produits. Au niveau des indicateurs macroéconomiques, on note une légère baisse du taux d'épargne par rapport au produit intérieur brut (PIB). En 2005, le taux d'épargne représentait 17,4 % du PIB, 16,9 % en 2006, et on s'attend à un taux de 16,6 % pour 2007. Est-ce seulement l'effet de l'abolition des déductions ? En fait, depuis une dizaine d'années le taux d'épargne suit une pente descendante. En 2004, le taux d'épargne national était de 22,6 %. La baisse en 2005 a été beaucoup plus brutale (-5,2 %). Cette baisse a précédé l'amendement sur les déductions fiscales de 2006. L'impact réel au niveau national a donc été assez limité. Au niveau du secteur des assurances, on remarque qu'en 2007 le taux de croissance réel est meilleur qu'en 2006. De 2004 à 2006, le taux de croissance se maintenait à 5 %. Pour 2007, on prévoit une croissance du secteur de 5,5 %. Le secteur est performant. Il ne faut pas oublier que les Mauriciens ont une forte tradition de placer leur argent. Par ailleurs, il n'y a pas une grande variété de services d'épargne : banques, bourse et assurances, chacun proposant ses produits. C'est un secteur qui mérite d'être suivi par des régulateurs.

Quels sont les effets de la suppression des déductions fiscales sur les politiques d'investissements des maisons d'assurances ?

Le principal effet concerne l'attrait de leur produit. Les assureurs ne peuvent plus compter sur les déductions. Ils doivent trouver de meilleurs produits, qui doivent plaire, et résister à la concurrence d'autres produits financiers, notamment des banques et de la bourse. Le consommateur, quant à lui, tiendra compte du risque que représente son investissement, qu'il choisisse une assurance-vie, un plan de pension, un dépôt bancaire ou l'achat de valeurs boursières. Le taux

d'imposition est pour tous de 15 %, la compétition est lancée. Il reste néanmoins à régler le problème du lump sum qu'on obtient sous les plans de pensions. Les lump sums sont taxables au-delà de Rs 1 million à hauteur de 15 %. Le problème est qu'il y a une double imposition si l'on opte pour la nouvelle formule de souscription à un fonds de pension. Dans le lump sum, il faut bien distinguer le capital d'origine constitué des cotisations et les intérêts. L'idéal serait que seuls les intérêts soient taxés pour éviter la double imposition. Il est nécessaire, à ce sujet, de trouver une formule moins pénalisante. Au final, l'uniformisation du secteur est plutôt une bonne chose. Le taux d'imposition à 15% et la hausse du taux d'intérêt, surtout si les produits sont attractifs, favorisent l'épargne.

Comment l'Etat peut-il pallier la baisse, envisagée suite au budget 2006, de la capacité d'investissement des compagnies d'assurances ?

Le fait que l'impôt sur les sociétés soit passé, avec le budget 2007, de 22,5 % à 15 %, permet de dégager des profits pour les compagnies d'assurances. Ces surplus peuvent être réinvestis par ces compagnies. Les provisions du dernier budget devraient corriger ce risque de baisse de l'investissement. J'accueille favorablement la compétition dans le secteur des services financiers. Le marché va évoluer. Les différents acteurs proposent déjà des produits plus diversifiés et relativement rentables. L'accent devra porter sur le service offert. Par exemple, il est nécessaire que les maisons d'assurance aient un bureau spécifique chargé de gérer les doléances des clients pour garantir l'efficacité du service.

Gilles RIBOUET